

**a. Conditions de travail dans les centres d'accueil**

“Au regard du manque de matériel d'hygiène et de protection mis à ma disposition, j'estime que mon employeur ne garantit pas mon intégrité physique. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces manquements aujourd'hui constatés:

- absence de gel hydroalcoolique
- absence de savon
- absence de masques de protection conformes aux prescriptions du ministère de la santé
- absence de produits de nettoyage adaptés pour les surfaces
- absence de nettoyage régulier des surfaces conformément aux préconisations du ministère de la santé (ce qui est écrit dans la FAQ du MEN et qui a valeur de circulaire: “ *Un nettoyage minutieux des surfaces et des sanitaires doit être effectué 2 fois par jour par les services*”
- compétences de la collectivité de rattachement.
- absence de nettoyage spécifique après contamination avérée d'un ou des personnes présentes
- absence d'information sur les contaminations recensées sur mon lieu de travail
- ...”

**b. Condition du travail à distance**

Je sens mon état de santé se dégrader pour les raisons suivantes:

- Mes horaires de travail occasionnés par le travail à distance augmentent considérablement
- Je constate une perméabilité de plus en plus importante entre ma vie privée et ma vie professionnelle
- L'organisation de mon travail à distance génère une surcharge de travail importante liée notamment à:
  - des problèmes de connexion importants
  - un matériel personnel obsolète
  - l'absence de matériel adapté
  - mes compétences ne me permettent pas d'utiliser efficacement les outils à disposition
  - les ordres qui me sont donnés sont impossibles à exécuter (injonction paradoxales)
  - les ordres qui me sont donnés ne me semblent pas utiles pour mon travail (conflits de valeur)